

CHARTRE DE CHANTIER VERT

Contexte législatif :

Le sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992 a été la première tribune mondiale ayant présidé à une prise de conscience générale sur les thématiques environnementales. La loi du 3 août 2009 dite loi Grenelle 1 et la loi du 12 juillet 2010 valant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2 transposent pour la France l'ensemble des directives prises à Rio.

De même, la rédaction des agendas 21 décline les engagements des collectivités locales en matière environnementale.

Volonté communale :

La Commune de Piolenc a engagé depuis quelques années une politique d'économies d'énergies. L'ensemble des lampadaires communaux ont été équipés de réducteurs d'intensité visant à limiter la consommation énergétique. La Commune a acheté deux véhicules roulant au gaz (borne GNV sur le site de la Rocantine. Enfin, la politique de fleurissement prend en compte les objectifs de réduction de consommation d'eau par le choix de plantes méditerranéennes.

Par la charte de chantier vert, la Commune souhaite associer à ces défis les entreprises choisies pour travailler sur la Commune en leur demandant de signer avec elle un engagement à respecter l'environnement lors de la mise en place des divers chantiers.

Ainsi, les entreprises devront s'engager à réduire les nuisances environnementales que pourraient subir non seulement les riverains mais également la population en général.

De plus, au titre des choix effectués par la Commune lors de l'attribution des marchés publics, la Commune indiquera systématiquement dans ses critères d'attribution un critère environnemental.

- 1) Quelles sont ces nuisances perçues par les usagers et les riverains du chantier ?
 - Les salissures et poussières, la circulation des véhicules, les stationnements, les bruits
 - Les pollutions : des sols, des eaux
 - Les déchets

2) La gestion du chantier

Ces aspects devront être appréhendés avant le début des travaux mais également tout au long de leur réalisation et au-delà (recyclage...)

Ces préoccupations devront être intégrées comme une contrainte liée au chantier

3) Quels sont les bénéfices que les entreprises peuvent en retirer ?

L'image extérieure de l'entreprise, la qualité et les conditions de travail, une réduction des coûts

La commune met à la disposition des entreprises un modèle de charte de chantier vert. Elle souhaite établir une collaboration étroite avec les entreprises dans un même engagement pour un monde respectueux de l'environnement, économe en ressources.

La signature de la charte portera les engagements de l'entreprise à suivre les recommandations communales. Il ne s'agit en aucun cas d'un document coercitif.